Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2025 à 12h05
Réference de l'AR : 051-200066835-20251215-D2025_125-DE
Publié le 16/12/2025 ; Rendu exécutoire le 16/12/2025

République Française
Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
87	58	65

Vote
A la majorité
Pour : 62 Contre : 2 Abstention : 1

L'an 2025, le 15 décembre à 19h, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 08/12/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes, le 08/12/2025.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BASSON Alain, Mme BARCELO Chantal, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BRIER Angélique, M. BROCHOT Jean-Claude, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, Mme GALLOT Corinne, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. HEWAK Sacha, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, M. LEBEGUE Philippe, M. LEBRUN Gérard, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEPONT Catherine, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. TROMPEAUX Joël, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. ORCIN Frédéric, M. PERRIN François, M. QUEUDRET Bernard, M. SANS Bruno, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre

Suppléants : M. PLOUCHART Etienne de Mme DUPONT Marie-Claude, M. MARGUIN Jean-Pierre de M. MEDRANO Jean-Claude, Mme DANAU Nathalie de M. POUZIER Claude

Excusés : M. DE ALMEIDA Nelson, Mme MICHEL Chantal, M. ZBINDEN Christophe

Absents ayant donné procuration : Mme ALINE Frédérique à M. BATONNET Jean-Luc, M. BOURGEOIS Eric à M. BASSAC Benoît, M. CURFS François à M. ESPINASSE Frédéric, M. DOUINE Michel à M. CACCIA Jean-Paul, M. GERLOT Jean-François à Mme GALLOT Corinne, M. PIERRAT Patrick à M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme ROYER Patricia à M. LAURENT Cyril,

Absents : M. AGRAPART Jean, BENOIST Jean-Louis, Mme BERTAUT Patricia M. CHAMPION Bernard, M. COLLIGNON Jean-Michel, Mme DE SOUSA Karine, M. DORBAIS Michel, M. FERREIRA Julien, M. FERRAND Thierry, Mme GOURIOU Émilie, M. JACOPE Yves, M. LAJOINIE Patrice, Mme LECOMTE-BACHELIER Valérie, Mme LEFRANC Sylvie, M. MARTIN François, M. PELIGRI Michel, Mme PICOT Amandine, Mme POUPARD Corine, M. SEGUIN Jean-Baptiste

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. ESPINASSE Frédéric

D2025_125 Vote des nouveaux tarifs eau potable_harmonisation et évolution tarifaire 2026

A la création de la CCSSOM en 2017, les compétences eau et assainissement gérées en régie ou en délégation de service public (DSP) présentaient une disparité tarifaire importante entre les communes de notre territoire.

Depuis, les élus ont souhaité procéder à une harmonisation des tarifs par souci d'équité, et pour se conformer à la loi. Toutefois, les écarts étant tels (allant parfois du simple au double), cet effort ne pouvait être que lissé dans le temps.

Par ailleurs, l'état de nos réseaux et équipements a impliqué une programmation d'investissement pluriannuelle conséquente et augmentée du fait des obligations règlementaires qui ne cessent de s'intensifier dans ces domaines.

Malgré un taux important du subventionnement de l'agence de l'eau, le reste à charge pour notre collectivité implique le recours à l'emprunt et nécessairement l'augmentation des ressources propres de ces budgets, à savoir les redevances eau et assainissement.

Pour nous accompagner dans cette démarche délicate, nous avons sollicité le cabinet Bert Consultant qui nous a permis d'envisager tous les scenarii possibles en tenant compte de nos contraintes et perspectives connues à l'époque tant dans l'objectif d'harmonisation que d'augmentation des tarifs des deux services.

Par délibération n° D2022-035 en date du 23 mai 2022, le conseil communautaire a fait le choix d'harmoniser et de faire évoluer les prix de l'eau et de l'assainissement sur une période de 8 ans en se limitant au taux de 50% de recours à l'emprunt.

Malheureusement, depuis le rendu de cette étude, de nombreuses contraintes se sont ajoutées (crise de l'énergie, découverte de métabolites de pesticides dans l'eau potable de nombreux pompages, contrôle accentué sur les stations de traitement des eaux usées…).

Des projections budgétaires récentes, qui tiennent compte des dépenses à prévoir sur la période 2024-2030, montrent que malgré l'harmonisation prévue dans le rapport du Cabinet Bert Consultant, les services de l'eau et de l'assainissement pourraient être déficitaires si des augmentations n'étaient pas appliquées sur les différents tarifs dès cette année.

Il est donc proposé aux élus de voter des augmentations de 5,5% sur les tarifs de l'eau potable et de 9% sur les tarifs de l'assainissement.

Aussi, compte tenu de cette proposition, il convient de voter les tarifs pour les deux services, année 2026. Les tableaux ci-dessous présentent les montants des parts fixes et variables hors taxes de la CCSSOM en fonction des dates d'application (qui correspondent aux dates de facturation) :

Eau potable :

Part Fixe :

Territoire	Communes concernées	Diamètres compteurs	2026	Date d'application
Bouchy Saint Genest	Bouchy Saint Genest	diam 12-15	65,77 €	01/04/2026
		diam 20	68,43 €	01/04/2026
		diam 30	81,20 €	01/04/2026
		diam 40	83,40 €	01/04/2026
		diam 100-150	94,51 €	01/04/2026
Les Essarts le Vicomte	Les Essarts le Vicomte	Tous diamètres	90,67 €	01/04/2026
La Forestière	La Forestière	Tous diamètres	115,79 €	01/04/2026
Nesle La Reposte	Nesle La Reposte	Tous diamètres	68,61 €	01/04/2026
Ex SIAEP Brie la Champenoise	Villeneuve la Lionne - Joiselle - Reveillon - Neuvy	Tous diamètres	89,26 €	01/04/2026
Ex Régie du Pays d'Anglure	Allemanche - Anglure - Bagneux - Baudement - Clesles - Granges sur Aube - La Chapelle Lasson - Marsangis - Saint Just Sauvage - Saint Quentin le Verger - Saron sur Aube - Marcilly sur Seine - La Celle sous Chantemerle - Potangis - Villiers aux Corneilles - Fontaine Deis - Conflans sur Seine - Esclavolles Lurey - Vouarces	Tous diamètres	85,34 €	01/01/2026
Sézanne	Sézanne	diam 12/15	91,20 €	01/09/2026
		diam 20	92,62 €	01/09/2026
		diam 30	99,69 €	01/09/2026
		diam 40	113,84 €	01/09/2026
		diam 60	139,32 €	01/09/2026
		diam 80	164,09 €	01/09/2026
		diam 100-150	245,47 €	01/09/2026
Saudoy	Saudoy	Tous diamètres	86,63 €	01/09/2026
Chantemerle	Chantemerle	Tous diamètres	61,27 €	01/04/2026
Courgivaux	Courgivaux	Tous diamètres	117,93 €	01/04/2026
Châtillon sur Morin	Châtillon sur Morin	Tous diamètres	77,93 €	01/04/2026
Ex SIDEP Gaye	Gaye - Chichey - Queudes - Villeneuve Saint Vistre - Saint Remy sous Broyes	Tous diamètres	91,69 €	01/09/2026
Escardes	Escardes	Tous diamètres	89,65 €	01/04/2026
Ex SIDEP Grand Morin	Lachy - Broyes - Verdey (Mœurs Verdey)	Tous diamètres	90,25 €	01/09/2026
Barbonne Fayel	Barbonne Fayel	Tous diamètres	95,17 €	01/09/2026
Ex SAEP Mondement	Allemant - Broussy le Petit - Linthelles - Linthes - Mondement Montgivroux - Oyes - Péas - Reuves - Saint Loup	Tous diamètres	106,99 €	01/09/2026
Bethon	Bethon	Tous diamètres	91,46 €	01/04/2026
Champguyon	Champguyon	Tous diamètres	119,66 €	01/04/2026
Le Meix Saint Epoing	Le Meix Saint Epoing	Tous diamètres	90,55 €	01/04/2026
Montgenost	Montgenost	Tous diamètres	68,97 €	01/04/2026
Vindey	Vindey	Tous diamètres	98,29 €	01/09/2026
Esternay	Esternay	Tous diamètres	89,76 €	01/04/2026
Saint Bon	Saint Bon	Tous diamètres	100,57 €	01/04/2026
Ex SIAEP des Essarts les Sézann	Les Essarts les Sézanne - La Noue - Mœurs Verdey (hors Verdey)	Tous diamètres	64,79 €	01/04/2026

Part Variable :

Territoire	Communes concernées	Tranches	2026	Date d'application
Bouchy Saint Genest	Bouchy Saint Genest		2,655 €	01/04/2026
Les Essarts le Vicomte	Les Essarts le Vicomte	0-200m3	2,426 €	01/04/2026
		> 200m3	2,282 €	01/04/2026
La Forestière	La Forestière		2,084 €	01/04/2026
Nesle La Reposte	Nesle La Reposte		1,833 €	01/04/2026
Ex SIAEP Brie la Champenoise	Villeneuve la Lionne - Joiselle - Reveillon - Neuvy		2,156 €	01/04/2026
Ex Régie du Pays d'Anglure	Allemanche - Anglure - Bagneux - Baudement - Clesles - Granges sur Aube - La Chapelle Lasson - Marsangis - Saint Just Sauvage - Saint Quentin le Verger - Saron sur Aube - Marcilly sur Seine - La Celle sous Chantemerle - Potangis - Villiers aux Corneilles - Fontaine Deis - Conflans sur Seine - Esclavolles	0-500	1,862 €	01/01/2026
		500-1000	1,622 €	01/01/2026
		>1000	1,516 €	01/01/2026
Sézanne	Sézanne	0-500m3	2,085 €	01/09/2026
		501-10000m3	1,976 €	01/09/2026
		>10000m3	1,653 €	01/09/2026
Saudoy	Saudoy		2,683 €	01/09/2026
Chantemerle	Chantemerle		1,945 €	01/04/2026
Courgivaux	Courgivaux		2,458 €	01/04/2026
Châtillon sur Morin	Châtillon sur Morin		2,258 €	01/04/2026
Ex SIDEP Gaye	Gaye - Chichey - Queudes - Villeneuve Saint Vistre - Saint Remy sous Broyes		2,076 €	01/09/2026
Escardes	Escardes		2,537 €	01/04/2026
Ex SIDEP Grand Morin	Lachy - Broyes - Mœurs-Verdey (hors Mœurs)		2,453 €	01/09/2026
Barbonne Fayel	Barbonne Fayel		2,205 €	01/09/2026
Ex SAEP Mondement	Allemant - Broussy le Petit - Linthelles - Linthes - Mondement Montgivroux - Oyes - Péas - Reuves - Saint Loup		2,748 €	01/09/2026
Bethon	Bethon		2,288 €	01/04/2026
Champguyon	Champguyon		2,260 €	01/04/2026
Le Meix Saint Epoing	Le Meix Saint Epoing		2,409 €	01/04/2026
Montgenost	Montgenost		2,033 €	01/04/2026
Vindey	Vindey		3,571 €	01/09/2026
Esternay	Esternay		1,914 €	01/04/2026
Saint Bon	Saint Bon		2,896 €	01/04/2026
Ex SIAEP des Essarts les Sézann	Les Essarts les Sézanne - La Noue - Mœurs-Verdey (hors Verdey)		1,939 €	01/04/2026

Après avoir entendu l'exposé de M. Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'eau potable pour l'ensemble des communes de la CCSSOM pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En Communauté de Communes, le

Le Président,

Cyril LAURENT
2025.12.16 11:05:13 +0100
Ref:10086394-15208199-1-D
Signature numérique
le Président